



# VILLE D'ECROUVES

## RESTAURATION SCOLAIRE

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

2009 / 2010

### A fournir dans tous les cas :

#### A l'inscription :

- un justificatif de domicile
- attestation CAF
- assurance extra-scolaire
- une fiche sanitaire
- une fiche d'inscription "accueil périscolaire"
- une fiche d'inscription "restauration scolaire"

#### Tous les mois : à rapporter au Pôle Enfance Jeunesse accompagnée(s) des paiements

- une fiche de réservation "accueil périscolaire"
- une fiche de réservation "restauration scolaire"

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## Rappel des modalités

### Conditions :

- Toute admission à l'accueil périscolaire doit faire l'objet d'une inscription préalable par le biais du dossier joint.
- Les réservations sont à renouveler tous les mois par le biais des fiches mensuelle de "réservation" et des paiements. Elles ne sont pas tacitement reconductibles.

Attention : toute réservation non renouvelée entraîne l'annulation de l'inscription

### Lieux et horaires :

Il y a 2 sites d'accueil périscolaire :

1°) A l'école Pierre et Suzanne Mathy (Bautzen) pour les écoles : Lucien Croiset, Albert Jacquard (Centre) (un service de transport sera mis en place) et Pierre et Suzanne Mathy (Bautzen).

2°) Au groupe scolaire Justice pour les écoles : Primaire la Justice et Auguste Gerdolle.

### Tranches d'âges :

Les enfants doivent être âgés de 4 ans au minimum

Les enfants doivent être autonomes

### Tarifs :

#### Pour le périscolaire à la charge des familles :

- Enfants d'Ecrouves :

1,10 € de l'heure pour un quotient familial (CAF) inférieur ou égal à 650 €.

1,20 € de l'heure pour un quotient familial (CAF) supérieur à 650 €.

- Enfants extérieurs à Ecrouves : 1,30 € de l'heure

- les horaires sont les suivants : **le matin de 7 h 30 à 8 h 20**

**le soir de 16 h 30 à 18 h 30**

### Personnel d'encadrement :

Vos enfants sont encadrés par une équipe soucieuse de leur bien être et diplômée selon la réglementation en vigueur de Jeunesse et Sports.

### Liste des pièces à fournir obligatoirement :

- fiche d'inscription jointe
- fiche de réservation (1 fiche par mois disponible en Mairie)
- paiement pour la période qui vaut réservation
- fiche sanitaire jointe
- attestation CAF
- justificatif de domicile
- carnet de santé de l'enfant

# RESTAURATION SCOLAIRE

## Rappel des modalités

### Conditions :

- Toute admission dans un restaurant scolaire doit faire l'objet d'une inscription préalable par le biais du dossier joint.
- Les réservations sont à renouveler tous les mois par le biais des fiches mensuelles de "réservation" et des paiements. Elles ne sont pas tacitement reconductibles.

*Attention : toute réservation non renouvelée entraîne l'annulation de l'inscription.*

### Lieux et horaires :

1°) A la salle des fêtes du Centre pour les écoles : Lucien Croiset, Albert Jacquard (Centre) et Pierre et Suzanne Mathy (Bautzen).

Pour cette dernière un service de transport sera mis en place.

2°) Au groupe scolaire Justice pour les écoles : Primaire la Justice et Auguste Gerdolle.

### Tranches d'âges :

Les enfants doivent être âgés de 4 ans au minimum

Les enfants doivent être autonomes

### Transport :

Un service de bus gratuit (avec un animateur) est mis en place depuis le quartier Bautzen vers la salle des fêtes du Centre.

### Tarifs :

#### Pour la restauration à la charge des familles :

- Enfants d'Ecrouves :

3,80 € le repas pour un quotient familial (CAF) inférieur ou égal à 650 €.

4,00 € le repas pour un quotient familial (CAF) supérieur à 650 €.

-Enfants extérieurs à Ecrouves : 4,60 € le repas.

Le temps de garde de 11h30 à 13h20 est compris dans ces 3 tarifs.

### Personnel d'encadrement :

Vos enfants sont encadrés par une équipe soucieuse de leur bien être et diplômée selon la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur.

### Liste des pièces à fournir obligatoirement :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - fiche d'inscription jointe                                   | - attestation CAF             |
| - fiche de réservation (1 fiche par mois disponible en Mairie) | - justificatif de domicile    |
| - paiement pour la période qui vaut réservation                | - carnet de santé de l'enfant |
| - fiche sanitaire jointe                                       |                               |

### en cas d'allergie(s) :

- Certificat médical (le cas échéant)
- Projet d'Accompagnement Individuel (le cas échéant)

## Note d'information

### Inscriptions :

Les inscriptions sont effectuées selon vos souhaits, tout en sachant que la réservation minimum se fait pour une période d'un mois.

### Pôle Enfance Jeunesse :

- Horaire d'ouverture au public
  - o du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**Pour les réservations des repas ou des heures de périscolaire :**  
**la veille au soir avant 16 h**

**(Lundi avant 16 h : pour le mardi ; Mardi avant 16 h : pour le jeudi ; Jeudi avant 16 h : pour le vendredi ; Vendredi avant 16 h : pour le lundi)**

- Nom et téléphone des personnes à contacter au Pôle Enfance Jeunesse
  - o Mademoiselle Catherine PAULET au 06 77 48 79 25
  - o Madame Nathalie GODIER au 03 83 43 81 57

### Fiche sanitaire :

La fiche sanitaire est à remplir pour une année scolaire et est valable pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs (Centre aéré).